

Syndicat Scolaire des trois villages

158 Rue Gustave FLAUBERT

76890 ST OUEN DU BREUIL

☎ 02.35.32.58.02 📠 02. 32. 80. 38. 44

Email : contact@mairiestouendubreuil.fr

GARDERIE

Règlement de la garderie à conserver par les parents.

Madame, Monsieur

Le syndicat scolaire des 3 villages met à la disposition des familles un service de garderie périscolaire.

La garderie sera assurée par Melle Julie DAN

- le matin de 7 h 30 à 9 h
- le soir de 16 h 30 à 18 h 30

Pendant ce temps, les enfants sont surveillés, le goûter est distribué, l'animation est faite sous forme de jeux, d'activités manuelles, un coin bibliothèque est mis à leur disposition, et les plus grands peuvent faire leurs devoirs en autonomie.

Tarif :2016-2017 : le prix de la demi- heure de garde est de : **1 € 25 goûter compris Toute demi-heure commencée est due. (Celui-ci est révisé tous les ans par délibération du Comité Syndical).**

La garderie se règle en tickets, ils sont exclusivement vendus en mairie le mardi et vendredi de 17h à 19 h. Le règlement se fait impérativement au fur et à mesure de l'accueil. **En cas de non règlement, le Syndicat Scolaire se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant à la garderie.**

Si vous ne pouvez vous déplacer aux horaires ci-dessus, vous pouvez faire votre commande par courrier adressé à la mairie accompagné d'un chèque à l'ordre du trésor public et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi des tickets.

Règlement

Les parents sont tenus de respecter les horaires.

En cas de dépassement, le syndicat s'autorise à ne plus accepter l'enfant.

Les parents veilleront à ne pas perturber le fonctionnement de la garderie, à ne pas distraire la vigilance des personnes responsables de l'accueil et de la sécurité des enfants présents.

Tout comportement irrespectueux des enfants et usagers envers le personnel de la garderie entraînera immédiatement l'exclusion temporaire de votre enfant

Le syndicat décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vols d'objets personnels.

Le Président,
Jean François DUCLOS.



Fiche d'Inscription à rendre à la mairie

GARDERIE

Madame, Monsieur

Afin de faciliter l'organisation de la garderie périscolaire, nous avons besoin de connaître les périodes de présence de vos enfants pour cette nouvelle année.

Les inscriptions se font obligatoirement au secrétariat de mairie.

Merci de compléter le coupon ci-dessous ainsi que la fiche de renseignements au dos.

- une attestation d'assurance individuelle accident **le tout pour le 26 juin 2017.**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

.....inscrit mon (mes) enfant(s)

.....
Adresse.....

N° de téléphone

Fréquentation approximative

	Matin	soir
Lundi		
Mardi		
Mercredi		*****
jeudi		
vendredi		

Signature des parents

Syndicat Scolaire des Trois Villages

Fiche de renseignements

1- ENFANT(S) : NOM : PRENOM.....Date de naissance.....
NOM:..... PRENOM.....Date de naissance.....
NOM:..... PRENOM.....Date de naissance.....

PARENTS :

NOM du père : NOM de la mère :
ADRESSE : ADRESSE (si différente) :
.....
N° Téléphone fixe : (Fixe) :
Portable : (Portable) :
Bureau : (Bureau) :

2- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

Indiquez les problèmes de santé :

.....
.....
.....

3- PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE NECESSITE (autre que les parents) :

NOM :
ADRESSE :
N° de Téléphone fixe : Portable.....

4-COORDONNEES DES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT :

NOM(S) PRENOM(S)

1 -.....
2 -.....
3-

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (consultation d'un médecin, hospitalisation) rendues nécessaire par l'état de l'enfant.

Date :/...../ 2017

Signature des parents :